Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB20260707N5-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 1ER Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	17
Votants	21

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure.
Etaient absents excusés : GORON Maxime donne pouvoir à TOUZARD Blaise / JEANNEAU Luc donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LE DIMNA Martine donne pouvoir à TOCZÉ Christian / ROBIDOU Christophe donne pouvoir à LEGRAND Rémi / GOUGEON Laurent / MORIN-LOUVIGNY Isabelle / VIVIEN-MOISON Véronique / MORIN Stéphanie / LAVOLLÉE Sébastien / DEHEEGER Vianney.
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : M. Frédéric BIMBOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

5. Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire - année scolaire 2026-2027

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17.06.2026, il est proposé d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie de 2,4% (selon l'IPC de mai 2026 sur un an) pour l'année scolaire 2026-2027.

Les propositions sont les suivantes :

a- Tarifs du restaurant scolaire

Quotient Familial - En €	Prix du repas Année scolaire 2025/2026	Proposition Prix du repas Année scolaire 2026/2027
De 0 à 1 000 euros	1 €	1 €
De 1 001 à 1 200 euros	3,22 €	3.30€
De 1 201 à 1 400 euros	3,71 €	3,80€
Q.F. ≥ supérieur ou égal à 1401 euros	3,96 €	4,06€
Enfant d'une commune extérieure	4,36 €	4,46€
Adulte	5,44 €	5,57€
Agent communal	3,60 €	3,69€

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB20260707N5-DE

b- Tarifs de la garderie périscolaire

Vu les tarifs obtenus après application de l'IPC, il est proposé de fixer les tarifs de la garderie périscolaire à 0.46€ par quart d'heure et à 4,60€ pour les dépassements d'horaire après 19h (par ¼ d'heure).

Tarif de la garderie périscolaire	Tarif Garderie au 01/09/2023	Tarif Garderie au 01/09/2024	Tarif Garderie Année scolaire 2025-2026	Proposition Tarif Garderie Année scolaire 2026-2027
Par ¼ heure	0,44 €	0,45 €	**0,45 €**	**0,46€**
Tout dépassement d'1/4 d'heure le soir après 19h 10 fois le tarif en vigueur	4.40€	4.50€	**4.50€**	**4,60€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **valide** les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire présentés dans les tableaux ci-dessus et applicables à partir de l'année scolaire 2026-2027
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT